



## Comment annuler un bon de commande

Par **sophie**, le **28/09/2010** à **16:55**

Bonjour,

le 18/09/2010 je me suis rendue dans un magasin VOGICA nous nous sommes entretenus avec un vendeur pour une salle de bains, au bout de 3 h nous avons eu de beaux plans et un devis intéressant. Nous avons précisé que nous attendions l'accord de la banque pour nous engager. Le vendeur a fait venir son responsable de magasin pour nous faire une proposition qui nous parraitait intéressante. Nous avons fait un chèque de caution(960 euros) pour maintenir l'offre de prix qu'ils nous avez fait. Ils nous ont dit qu'il fallait en plus de signer le devis signer un accord commercial. Aujourd'hui je les appelle pour leur dire que je veux annuler cet accord car la banque ne m'accorde pas le budget ( je viens d'être licencié) et il me dit "trop tard" c'est un bon de commande qui a été signé..... je viens de vérifier mes papiers et effectivement ce qu'ils m'ont dit être un accord commercial n'est autre qu'un bon de commande!!!

comment faire SVP pour me sortir de cette affaire... je n'aurais jamais les moyens de payer une salle de bains 4600 euros!!!! MERCI. Je sais que j'aurais dû être plus attentive au intitulé mais ils sont très forts !!!